

Compte rendu du comité syndical du 2 mai 2012

Étaient Présents: Bernard MATHIEU, Christian REYNAUD, Patrick AUBIN, Marie France DURAND, Max VASELI, Jean Claude GAST, Marc MICHEL, Jean Paul AUBERT, Albert MOULLET, Brigitte MONTET, Jean Paul JOUVE, Patricia MORHET-RICHAUD, Gilles LOISELEUX, Maurice CHAUTANT.

Excusés : Claude BILHET, Stéphanie BOUVIER, Jean Pierre BOIVIN, Jean Pierre TEMPLIER, Daniel ROBERT

ORDRE DU JOUR:

1. Validation du compte rendu du précédent comité syndical
2. Création d'un poste de direction et d'un poste de chargé de mission
3. Travaux de restauration des adoux des Casses et de la Garene.
4. Mission de conseil en concertation dans le cadre du plan de gestion des alluvions
5. Convention avec l'association Lacs, Rivières et Sentiers.
6. Appel d'offre pour la restauration de la végétation
7. Indemnités de confection des budgets et DM
8. Questions diverses

1 APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du précédent comité syndical du 20 mars 2012 est validé à l'unanimité.

2 CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTION ET D'UN DE CHARGÉ DE MISSION

Jean Claude GAST explique que le départ de Joëlle NOGUER implique une réorganisation de l'équipe salariale. Il a été discuté avec l'exécutif que Carolyne VASSAS reprendrait les fonctions de Joëlle NOGUER avec la création d'un poste de direction et qu'un nouveau chargé de mission serait recruté sur le poste de Carolyne VASSAS.

Albert MOULLET fait remarquer que jusqu'à maintenant le SMIGIBA fonctionnait sans directrice.

Jean Claude GAST explique que suite à l'augmentation du nombre de personnel, il est préférable qu'il y ait une directrice.

Albert MOULLET veut savoir ce que cela va engendrer financièrement.

Jean Claude GAST précise que Carolyne VASSAS sera au même indice que Joëlle NOGUER et que financièrement il n'y aura aucune incidence.

Albert MOULLET se questionne sur cette décision.

Jean Claude GAST signale que l'équipe salariale ainsi que les vices présidents ont été consultés.

Carolyne VASSAS explique que le FEDER continuera de financer le poste de chargé de mission mais pas sur les missions de direction qui représentera 5% soit 1 600€ sur 3 ans.

Jean Claude GAST fait savoir à l'assemblée que la commission de recrutement se réunit le 3 mai pour auditionner les candidats retenus.

Carolyne VASSAS indique que Sandie GUILLERMIN de l'agence de l'eau sera présente lors des entretiens.

Jean Claude GAST ajoute que la personne recrutée sera rémunérée en fonction de son expérience mais que son salaire ne sera pas supérieur à celui de Carolyne VASSAS.

Max VASELI se demande pourquoi recruter un chargé de mission supplémentaire alors que le SIEM, avec qui le SMIGIBA a pour projet de fusionner, en a déjà une.

Jean Claude GAST informe l'assemblée que la chargée de mission actuelle du SIEM sera en congé maternité de juin à septembre 2012 et que l'équipe technique ne peut fonctionner avec un chargé de mission

en moins durant les mois d'été, pendant lesquels se déroulent la majeure partie des travaux.

Max VASELI rétorque que si le SIEM et le SMIGIBA fusionnent il y aura une employée supplémentaire.

Carolyne VASSAS explique que la chargée de mission du SIEM a un profil très administratif alors que le SMIGIBA recherche une personne avec des compétences techniques et hydrauliques

Christian REYNAUD veut savoir si le glissement du poste de Carolyne sur celui de Joëlle sa fait dans les mêmes conditions financières.

Jean Claude GAST lui répond positivement.

Maurice CHAUTANT demande à Carolyne VASSAS si elle maintient sa fonction d'ACMO.

Carolyne VASSAS acquiesce.

Maurice CHAUTANT signale que le centre de gestion peut mettre à la disposition du SMIGIBA une personne chargée de la mission d'ACMO et qu'il faut un document unique.

Carolyne VASSAS précise qu'une rencontre est prévue le 15 mai avec le centre de gestion pour élaborer le document unique.

Christian REYNAUD fait remarquer que si on embauche un chargé de mission et qu'ensuite on fusionne avec le SIEM il y aura un chargé de mission en trop.

Jean Claude GAST ajoute que la fusion avec le SIEM n'est pas encore faite et que les négociations sont en cours.

Joëlle NOGUER précise que la chargée de mission du SIEM doit nous faire passer le bilan des travaux à faire sur le territoire de la Méouge avec les plans de financement. Les actions restantes seront alors réalisées par le SMIGIBA.

Jean Claude GAST ajoute que le SMIGIBA ne peut pas rester en sous-effectif en attendant la fusion.

La délibération pour la création d'un poste de direction sur un CDD de 3 ans et l'embauche de Carolyne VASSAS à ce poste est votée à l'unanimité.

La délibération pour la création d'un poste de chargé de mission sur un CDD de 3 ans à temps complet (35h) est votée avec douze voix pour et deux abstentions.

3 TRAVAUX DE RESTAURATION DES ADOUX DES CASSES ET DE LA GARÈNE

Les travaux de restauration des adoux ont débuté en 2010. Cette année, ils se poursuivront avec le traitement de l'adoux des Casses sur la commune de Chabestan et de l'adoux de la Garène sur La Bâtie Montsaléon.

Cyril RUHL explique que les travaux concernent essentiellement le traitement de la végétation sur les bords de l'adoux et l'enlèvement des embâcles pour décolmater le fond de l'adoux et le rendre propice à l'accueil des frayères. Ces travaux devraient se dérouler en août 2012.

Max VASELI se demande quel est le rôle du SMIGIBA dans cette action et que c'est la fédération de pêche qui devrait s'en occuper.

Joëlle NOGUER précise que cette action est inscrite au contrat de rivière et que ce type de travaux permet de répondre aux exigences du SDAGE (Schéma d'Aménagement de de Gestion des Eaux) qui découle de la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Max VASELI veut savoir le temps passé sur cette action.

La délibération pour la demande de subventions pour les travaux de restauration piscicole des adoux de la Garène et des Casses et le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux est votée à treize voix pour et une abstention.

4 MISSION DE CONSEIL EN CONCERTATION DANS LE CADRE DU PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS

Carolyne VASSAS informe l'assemblée que le plan de gestion des alluvions a été lancé en novembre 2011. Lors de différentes réunions de l'exécutif et du bureau du syndicat, il a été décidé de faire appel aux services d'un bureau d'études spécialisé en concertation et dialogue territorial pour épauler le SMIGIBA lors du déroulement de l'étude du plan de gestion. En effet, les thèmes et sujets abordés dans cette étude touchent

l'ensemble des acteurs et usagers de la vallée, et le SMIGIBA a souhaité recueillir les préoccupations de chacun et impliquer l'ensemble de ces intervenants à la démarche.

Un appel d'offres a eu lieu. Un seul bureau d'études a répondu, c'est DIAL'TER basé à Aix en Provence pour un montant maximum de 32 380 €HT (marché à bons de commande). Le plan de financement de cette mission est le suivant, le financement se fait sur le montant en €TTC :

- Agence de l'eau: 50%
- FEDER: 45%

Bernard MATHIEU précise que les conclusions de cette étude détermineront les travaux à réaliser.

Albert MOULLET veut savoir à qui profiteront les extractions.

Maurice CHAUTANT fait remarquer qu'il y a deux catégories de matériaux et qu'ils doivent être redistribués correctement.

Bernard MATHIEU informe que le but de la médiation est de donner la parole à tous les acteurs pour que ceux-ci puissent entendre les besoins et les préoccupations de chacun.

La demande de subventions pour la mission de conseil et concertation dans le cadre du plan de gestion des alluvions selon le plan de financement ci-dessus est validée à l'unanimité ainsi que la désignation du bureau d'études DIAL'TER pour le marché de prestations.

5 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LACS RIVIÈRES ET SENTIERS

Carolyne VASSAS informe l'assemblée que Lacs Rivières et Sentiers est une association à vocation sociale et environnementale qui présente des compétences en travaux d'entretien de la végétation et de mise en œuvre de petits travaux d'aménagement. Le SMIGIBA est une collectivité locale et peut signer une convention avec ce type d'association environnementale, pour répondre à des besoins spécifiques sur les missions du syndicat. Il est possible de faire appel aux compétences de LRS ponctuellement pour les travaux d'entretien de la végétation des bords de cours d'eau et également pour les travaux de restauration piscicoles des adoux.

Cette convention permet de fixer les modalités techniques, administratives et financières de la mise à disposition d'une équipe complète, pour un volume de journées annuelles. Le montant de la journée est de 750 €TTC.

Les besoins du SMIGIBA correspondant aux compétences de LRS sont les suivants :

- 12 à 15 journées de travaux sur la restauration des adoux,
- 15 journées sur les travaux d'entretien de la végétation.

Maurice CHAUTANT veut savoir qui subventionnera ces travaux.

Carolyne VASSAS lui répond que ces travaux sont financés selon les prévisions inscrites au contrat de rivière.

La signature d'une convention avec LRS pour un volume maximum de 30 journées de travaux pour un an est votée à l'unanimité.

6 APPEL D'OFFRES POUR LA RESTAURATION DE LA VÉGÉTATION

Cette année les travaux de restauration de la végétation devrait se déroulés sur les tronçons suivants :

Territoire concerné	Commune	Cours d'eau	Tronçons	Linéaire
CC2B	Veynes	St Marcellin	100m amont RD148 jusqu'au pont le Brieu	800 m
	Le Saix	Maraize et torrent de Suzanne	Depuis le gué jusqu'à la confluence avec Poutelier	1500m
	Montmaur	Sigouste	Depuis amont camping à la RD994	1900m
CC Serrois	Sigottier	Aiguebelle	Traversée du village	1000m
	La Pierre	Affluents Aiguebelle	Traversée de la commune	1300m
	Savournon	Channe	Traversée du village	1000m
CCIB	Laborel	Céans et Arnoux	Traversée du village	800m
CC Laragnais	Lazer et Laragne	Véragne	Traversées des villages	2400m
CC Ribiers				
CC Sisteronnais	Ribiers et Mison	Buëch	Traversée amont et aval au droit de Ribiers	3600m

Certains de ces travaux pourront être confiés à l'association LRS (cf. paragraphe ci-dessus) et d'autres un peu plus techniques seront confiés à des entreprises spécialisées ayant des moyens matériels plus importants. La réalisation de ces travaux doit passer par la désignation d'une entreprise et donc le lancement d'un appel d'offres. Le montant prévisionnel des travaux qui seront confiés à une entreprise spécialisée est de 80 000 €HT.

Joëlle NOGUER précise que certains de ces cours d'eau n'ont pas été intégrés à la DIG et qu'une rencontre est prévue avec Julie MOLINIER pour discuter du caractère d'urgence de certains travaux que le SMIGIBA avait projeté de réaliser cette année.

Les membres du Conseil Syndical valident cette délibération à l'unanimité.

7 INDEMNITÉS DE CONFECTION DES BUDGETS ET DM

Cindy CHAIX explique que suite à la délibération du 29/10/2008 concernant les indemnités annuels du trésorier, il manque les indemnités de confection du budget représentant 30,40€ brut par an.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Une décision modificative est nécessaire pour soustraire 0,01 € à l'article 6811-041 afin d'équilibrer les chapitres suivants:

- chapitre 042: 59852,67 €
- chapitre 040: 59852,66 €

Chapitre 67 article 673 prévu 3500 consommés 3866,22 correspondant à 3495€ annulation de cette somme sur un titre de la communauté de communes des Baronnies + 371,22€ pour la communauté de communes du Haut Buëch correspondant à un titre payé deux fois.

Une décision modificative est nécessaire afin de d'ajouter 366,22 € à l'article 673.

Ces deux décisions modificatives sont validées à l'unanimité.

8 QUESTIONS DIVERSES

Organisation de la journée dédiée au Buëch:

Le samedi 2 juin 2012 se déroulera une journée dédiée au Buëch organisée par le SMIGIBA avec le soutien de la commune de Laragne Montéglin, l'ONEMA, l'association AQUILA, Maison de la Nature des Hautes Alpes, Gap Sciences Animation, le SMBP...

Elle se déroulera sur la journée et le programme est le suivant:

- 10h : ouverture de la journée par le président du SMIGIBA
- 10h30 - 12h30 : sortie naturaliste organisée par Natura 2000
- 14h - 16h : Sortie double en 2 groupes avec la MNE05 (IBGN et vie aquatique) et l'ONEMA avec Yannick POGNART (pêche électrique et autres!), durée de la sortie 1h pour chaque intervention
- 16h : spectacle (à confirmer)
- 17h : conférence Castor par Michel PHISEL
- 18h : programmation de film(s) au cinéma de Laragne

Les outils de communication sont en cours de réalisation, ils ont été présentés lors du comité syndical.

L'impression des flyers et affiches est prise en charge par la commune de Laragne.

Panneaux Natura 2000 Buëch :

Annelise LAMPE informe l'assemblée que les panneaux vont être installés dans les 10 communes courant mai. Ils restent propriétés du SMIGIBA et une convention sera établie avec chaque commune pour leur entretien. La pose des panneaux sera réalisée par une association d'insertion. Une inauguration sera organisée en juin, le lieu et la date restent à fixer.

Jean Paul JOUVE souhaite savoir si une convention sera signée avec les communes.

Annelise LAMPE précise que des conventions seront signées pour l'entretien des panneaux.

Annelise LAMPE annonce qu'une sortie est prévue le 12 mai à la Roche et sur le marais de Manteyer dans

le cadre de la fête de la nature.

Débat sur le dossier de demande d'extraction de la SAB sur la Béoux :

Albert MOULLET fait part des rumeurs qu'il a entendu concernant le dossier d'extraction des matériaux sur la Béoux et que le SMIGIBA aurait émis un avis défavorable à ce dossier.

Maurice CHAUTANT explique alors l'historique du projet, en disant qu'au départ la DDT était favorable mais qu'il fallait faire des études et après consultation du SMIGIBA des compléments ont été demandés.

Albert MOULLET souhaite que les techniciens du SMIGIBA concertent les maires des communes concernées.

Jean Claude GAST signale que c'est un avis technique qui a été demandé au SMIGIBA et que la décision finale et l'avis à envoyer au pétitionnaire revient à la DDT.

Maurice CHAUTANT informe que la Cluse, Montmaur et La Roche des Arnauds ont des dossiers similaires et ils souhaiteraient que les avis techniques soient d'abord envoyés aux maires avant de les faire parvenir à l'administration.

Jean Claude GAST précise que ce n'est pas un avis négatif définitif qui a été donné.

Patrick AUBIN pense qu'il faut changer la méthode de travail mais surtout pas « bâillonner » le SMIGIBA.

Pour Christian REYNAUD, le SMIGIBA n'a rien à voir avec ça et que c'est à l'administration de s'en occuper.

Joëlle NOGUER explique que le SMIGIBA doit être consulté pour des dossiers comme celui-ci, jusqu'à présent le SMIGIBA a toujours été convié au comité de suivi des extractions en cours mais que depuis quelques années, ces invitations ne lui sont plus parvenues. Pour ce dossier, le SMIGIBA n'a pas été contacté en amont (avant le dépôt officiel du dossier administratif) pour discuter des éléments techniques à développer.

Maurice CHAUTANT précise qu'il faut concilier environnement et économie dans ce type de dossier.

Jean Claude GAST informe alors l'assemblée que le SMIGIBA a été sollicité par la commune de Ribiers, concernant l'anse d'érosion, pour que le syndicat réalise le Dossier de Consultation des Entreprises et le dossier Loi sur l'eau.

Carolyne VASSAS explique qu'après réception de deux devis le maire de Ribiers souhaite lancer une consultation. Elle propose de faire le cahier des charges techniques particulières et la mairie la partie administrative et le dossier Loi sur l'eau.

Jean Paul AUBERT se demande l'intérêt de lancer une consultation alors que la mairie a reçu des devis.

Bernard MATHIEU exprime la volonté de la commune de Ribiers de faire un appel d'offres.

Jean Paul AUBERT veut savoir si le dossier loi sur l'eau est de la responsabilité du SMIGIBA.

Maurice CHAUTANT précise que ce dossier peut être fait par un bureau d'études.

Carolyne VASSAS informe que le SMIGIBA fera un dossier simplifié et s'il est refusé par la DDT alors la mairie devra faire appel à un bureau d'études.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h30.